

TOURNOI DES DEUX RIVES 2027

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 :

Le tournoi dont le numéro de dossier est **2600046** se déroulera les jeudi 06, samedi 08 et dimanche 09 mai 2027 dans les gymnases Aristide Briand et Herrade.

ARTICLE 2 :

Tout participant doit être en possession d'une licence FFBad valide pour la saison en cours. Le tournoi n'a qu'une catégorie Sénior ouverte aux catégories d'âges leur permettant de jouer en sénior, dont le classement maximal est N2 et sans restriction géographique. Les séries seront réalisés en fonction du CPPH au 26/04/2027.

ARTICLE 3 :

Le juge-arbitre principal est **René Graef**, le GEO principal est François Weber.

ARTICLE 4 :

Les tableaux proposés sont : SH – SD - DH - DD - MX.

Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale (sauf pour les poules uniques).

Attention, les phases finales comprendront des matchs pour la troisième place.

ARTICLE 5 :

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.

ARTICLE 6 :

Les inscriptions seront limitées à 240 joueurs le jeudi, 96 paires le samedi et 80 paires le dimanche. En cas de surnombre, nous tiendrons compte de la date d'inscription et de paiement sur badnet de la paire **complète**.

ARTICLE 7 :

L'ouverture des inscriptions est fixée au 01/01/2027 à 12h00.

La date limite d'inscription est fixée au 26/04/2027 à 23h59.

ARTICLE 8 :

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 17€ pour 1 tableau
- 23€ pour 2 tableaux
- 27€ pour 3 tableaux

Les paiements le jour de la compétition seront majorés de 3€ par inscription (espèce ou CB).

ARTICLE 9 :

L'inscription et le paiement se feront de manière individuelle UNIQUEMENT sur le site Badnet ou l'application Ebad.

ARTICLE 10 :

Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable).

Le volant officiel est FORZA S-6000.

En cas de litige, le volant officiel devra être utilisé, il sera en vente dans la salle.

L'organisateur fournira gratuitement les volants lors des finales.

ARTICLE 11 :

Les matchs sont majoritairement auto-arbitrés.

ARTICLE 12 :

Tout participant ne doit pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort afin de pouvoir participer au tournoi.

ARTICLE 13 :

Le tirage au sort fixé au 29/04/2027.

Les forfaits annoncés après cette date devront être justifiés au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition via :

- MyFFBAD ou Badnet
- Courrier : Ligue Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine
- Mail : forfait@lgebad.com

TOURNOI DES DEUX RIVES 2027

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 14 :

La différence de niveau au sein d'une même paire ne pourra pas excéder 3 classements.

ARTICLE 15 :

Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes minimum.

ARTICLE 16 :

Le temps de prise de contact avec le terrain (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match.

Ce temps est décompté du temps de repos.

ARTICLE 17 :

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure de la salle sera compté « faute » au service et en cours de jeu.

ARTICLE 18 :

Une personne sans partenaire pourra s'inscrire « en recherche de partenaire » et l'Organisateur fera son possible pour lui en trouver un(e).

Ce partenaire devra s'acquitter des droits d'inscription.

ARTICLE 19 :

Le plateau de jeu est délimité des gradins par les garde-corps pour la salle Aristide Briand.

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs appelés ou disputant un match,
- leurs entraîneurs ou conseillers durant les arrêts de jeu réglementaires,
- les organisateurs, les photographes de l'organisation et les officiels techniques,
- le service médical sur demande du juge-arbitre et lui seul.

A noter qu'une zone d'appel sera délimitée au pied des escaliers gauche au gymnase Herrade.

ARTICLE 20 :

Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides.

ARTICLE 21 :

Des cérémonies de remise de prix seront organisées au fil de la journée.

La présence à cette dernière conditionne l'obtention du prix.

ARTICLE 22 :

Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif.

Chaque joueur pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.

Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.

ARTICLE 23 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).

ARTICLE 24 :

Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

ARTICLE 25 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.

ARTICLE 26 :

Le présent règlement pourra être adapté en concertation avec le juge arbitre.

Votre participation implique l'adhésion au présent règlement.